

mettre une des fières erreurs dont pourrait se rendre coupable celui-là même qui favoriserait cette politique.

Si mon très honorable ami, pouvait, durant un intervalle relativement très court, en 1899, répondre à la volonté du peuple, il semble n'exister aucune raison qui l'empêche aujourd'hui de répondre également au sentiment populaire sur cette question. Ce que demande notre population, autant qu'en peut juger celui qui a observé les courants de l'opinion publique, les désirs de notre population, c'est qu'on aide immédiatement et effectivement l'empire, et qu'on examine et qu'on mûrisse avec le plus grand soin possible toutes propositions d'un caractère permanent, avant de s'engager à suivre une politique semblable, parce qu'il faut tenir compte d'un grand nombre de considérations.

Je signalerai l'une de ces considérations: elle est de celles qui viennent immédiatement à l'esprit de quiconque se donne la peine de penser. Au moment de s'engager à participer d'une manière permanente, de concert avec les autres grandes nations faisant partie de l'empire, à la défense de ce dernier sur les mers, le Canada devrait ainsi que l'exigent à tous égards et la constitution et la saine raison, avoir voix au chapitre au sein de l'empire en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre.

Le très honorable chef du Gouvernement a fait tenir dans la province de Québec une élection à laquelle son candidat a échoué. Je réaffirme aujourd'hui ce que je disais en commentant le résultat de cette élection: la guerre que l'on a faite au premier ministre dans Drummond-et-Arthabaska est en tous points semblable à celle que lui-même et ses collègues ont faite au parti conservateur en 1896. De plus, un personnage qui doit être quelque peu au fait des agissements du parti libéral depuis quinze ans, un personnage qui se dit libéral bien qu'il diffère d'opinion avec le premier ministre sur cette question, déclarait publiquement à Montréal, il n'y a pas encore bien longtemps, que ce genre de campagne électorale se pratiquait non seulement au su, mais aussi avec l'assentiment du chef du Gouvernement.

Notre attitude à l'égard des projets du Gouvernement se trouve définie en un ordre du jour dont je proposai l'adoption en terminant mes observations au 3 février dernier. Cet ordre du jour était ainsi conçu:

Les propositions du gouvernement ne sont pas en harmonie avec les recommandations de l'amirauté, et, en raison de ce qu'elles confèrent au Gouvernement le pouvoir d'empêcher les forces navales du Canada d'agir conjointement avec celles de l'empire en temps de guerre, elles ne sont pas judicieuses et présentent des dangers.

Qu'aucun projet de cette nature ne peut être accepté sûrement à moins qu'il n'assure l'unité d'organisation et d'action sans laquelle il ne peut exister de coopération effective dans les efforts communs pour la défense de l'empire.

Que, tout en rendant nécessaire une dépense considérable pour frais de construction et de maintien, ledit projet n'apportera à l'empire aucune aide immédiate ou efficace et ne produira aucuns résultats adéquats ou satisfaisants pour le Canada.

Que l'on ne devrait se lier à aucune entreprise d'un caractère permanent et qui entraînerait des dépenses futures considérables, avant qu'elle ait été soumise au peuple et en ait reçu l'approbation.

Que, entre temps, le meilleur moyen de satisfaire au devoir immédiat du Canada, et de venir en aide aux nécessités imminentes de l'empire, est de mettre sans délai à la disposition des autorités impériales, à titre de contribution volontaire et loyale de la part du peuple canadien, une somme suffisante pour acheter ou construire deux bâtiments de guerre ou cuirassés du type Dreadnought le plus moderne, laissant à l'amirauté la latitude complète de dépenser cette somme à tels moments et pour telles fins de défense navale qui, à son avis, pourront le mieux contribuer à augmenter la force unie de l'empire, et à en assurer ainsi la paix et la sécurité.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur la discussion si complète qui s'est faite l'an dernier sur ce qui constitue une circonstance critique. A moi comme à d'autres, dernier sur ce qui constitue une circonstance critique" définisse de façon bien heureuse ce que bien des gens avaient à la pensée à cette époque-là, non plus ce que nombre de personnes pensent encore aujourd'hui. Si, par "circonstance critique" on entend une guerre immédiate, une guerre à être déclarée dans six mois, dans un an ou à quelque époque rapprochée, ce n'est pas ce que pensaient une multitude de personnes.

N'oublions pas que le résultat de tout grand combat naval de l'avenir sera connu avant même que l'on ait envoyé un seul navire de guerre en pleine mer ou tiré un seul coup de canon. Les préparatifs auront été faits d'avance. La prépondérance de quelque grande puissance navale ou d'une coalition de plusieurs grandes puissances navales pourra déterminer le résultat de la guerre avant que l'on ait fait un seul coup de feu ou réellement ouvert les hostilités.

Si le Gouvernement avait adopté l'attitude par nous prise à la dernière session, je crois que le peuple l'eût approuvée. Des protestations se seraient fait entendre, je n'en disconviens pas, mais je crois que la masse de la population se serait rangée à notre avis. A vrai dire, notre proposition se résumait à ceci: tout d'abord, disions-nous, les projets du Gouvernement comportaient du danger et de la dépense, ils étaient à peu près inutiles; en deuxième lieu, nous prétendions qu'il était besoin de soumettre les propositions ministérielles à l'assentiment du peuple avant de les faire servir de base à une politique permanente; enfin, nous voulions que, entre temps, l'on vint immédiatement et de façon effective en aide à l'empire. Je m'en tiens encore à